

Questions orales

fiant donc modérément la base des prix. Quant aux bénéfices mentionnés par l'honorable représentant, une étude objective des chiffres publiés dans le pays tous les jours révélera, je crois, que même si les bénéfices se sont accrus, des fonds dépassant le montant des bénéfices sont réinvestis pour donner de l'expansion aux entreprises. Voilà ce que les rapports révèlent sur les chiffres et les intentions. Les dividendes, déduction faite des impôts, ont baissé considérablement, comparativement à la moyenne depuis dix ans. Autrement dit, les bénéfices servent à élargir la base industrielle, les immobilisations multipliant ainsi les possibilités d'emploi et modérant les prix.

Des voix: Bravo!

M. Lewis: Chaque fois qu'on pose ce genre de question au ministre des Finances, il nous sert la réponse de l'Association des manufacturiers canadiens, ce qui ne m'étonne pas. J'aimerais poser une question supplémentaire, la dernière pour moi, je suppose. Comme certains députés de l'opposition hésitent à recourir à la procédure de revision prévue par la loi, en vue d'obtenir leur appui pour la mesure législative, le ministre prendrait-il lui-même l'initiative d'une revision par la Chambre des mesures fiscales avant que nous continuions de mettre des centaines de millions à la disposition des sociétés au détriment du contribuable moyen?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Je m'intéresse bien davantage aux emplois que ces mesures créeront. Je voudrais signaler au député que je m'intéresse beaucoup moins au monde des affaires qu'aux nouveaux emplois qu'il crée au Canada. J'aimerais également ajouter que, quelle qu'ait été la nature de ce rapport, lui-même et son parti avaient déjà adopté une position avant d'en prendre connaissance.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre, à l'ordre, je vous prie. Le député de York-Sud et le député de Peace River invoquent le Règlement. Je ferai remarquer que le ministre et le député de York-Sud s'engagent dans une controverse. Nous devrions tenter de revenir à la période des questions. Le député de York-Sud invoque le Règlement.

● (1440)

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, je voulais simplement dire que si le ministre veut faire un discours, je voudrais en faire autant.

M. l'Orateur: Le député de Peace River pour un rappel au Règlement.

M. Baldwin: Monsieur l'Orateur, je pense que cette conversation futile devrait avoir lieu en dehors de la Chambre.

M. l'Orateur: A l'ordre. Nous pourrions peut-être revenir à ce débat plus tard.

[Français]

Si l'honorable ministre des Finances ne s'y oppose pas, nous allons maintenant retourner à l'échange de questions et réponses et, à cette fin, la présidence accorde la parole à l'honorable député de Charlevoix.

[M. Turner (Ottawa-Carleton).]

LES COMMUNICATIONS

LA CÂBLOVISION—ON DEMANDE S'IL Y A EU ENTENTE AVEC LE QUÉBEC

M. Gilles Caouette (Charlevoix): Je vous remercie, monsieur le président. Je désire poser une question à l'honorable ministre des Communications.

L'honorable ministre peut-il dire si son ministère ou lui-même en sont venus à une entente avec le Québec au sujet du permis demandé par cette province relativement aux câblodiffuseurs? Dans l'affirmative en quoi consiste cette entente?

L'hon. Gérard Pelletier (ministre des Communications): Non, monsieur le président, il n'y a aucune entente à ce sujet-là, et j'ai d'ailleurs déjà déclaré à la Chambre, à l'appel des motions, il y a un an environ, ce que le gouvernement fédéral pensait de la loi 35 du Québec et des ordonnances qui en sont résultées.

M. Caouette (Charlevoix): Je désire poser une question supplémentaire, monsieur le président.

Étant donné qu'il ne semble pas y avoir d'entente entre le Québec et Ottawa à ce sujet, l'honorable ministre est-il disposé à en faire une cause type et à aller devant les tribunaux?

M. Pelletier (Hochelaga): Monsieur le président, nous avons choisi un autre mode d'accord avec les provinces. Nous avons décidé de les rencontrer une à une, ce que je commence à faire demain, et ensuite de les réunir de nouveau pour voir s'il y a possibilité d'en venir à une entente qui respecte à la fois la juridiction du gouvernement fédéral et puisse satisfaire à certains besoins des provinces. Je pourrai faire rapport à la Chambre, une fois que cette consultation sera terminée.

* * *

[Traduction]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA NOTE AUX ÉTATS-UNIS RELATIVE AUX DIVERS ITINÉRAIRES POUR LA LIGNE DE PÉTROLIERS ALASKA-CHERRY POINT—LES PROPOSITIONS

M. Allan B. McKinnon (Victoria): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures et fait suite à celles de mon collègue, le député d'Esquimalt-Saanich. La note secrète semble proposer ou recommander d'autres routes vers Cherry Point. Étant donné qu'on ne peut gagner le large de Cherry Point qu'en passant soit au nord soit au sud de l'île de Vancouver, la première route étant très dangereuse et l'autre impraticable, quelles autres routes envisage-t-on?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je voudrais en premier lieu rectifier la déclaration du député. Il ne s'agit pas d'une note secrète, car alors, je ne promettrais pas de la déposer. Lorsqu'elle le sera, le député verra que nous avons proposé des modifications conformes à celles qu'un de ses collègues de son parti a proposées. Il pourrait peut-être le consulter.